

NOTE DE PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1, du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il a été voté par l'assemblée délibérante le 2 avril 2025. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour l'année civile.

Le budget 2025 atteint un volume global (fonctionnement et investissement) de 1 054 587.77 €, en augmentation de 543 687.82 € par rapport aux prévisions 2024 qui s'élevaient à 510 899.95 €. Cette différence est due, essentiellement :

- Aux restes à réaliser pour, notamment, les travaux d'investissement 2025 financés par un emprunt et un crédit relais ;
- A l'investissement augmenté de 20 000 € en opérations patrimoniales ;
- Aux subventions pour la réalisation des projets 2025 : d'ores et déjà, la Mairie a acquis 184 242 € de subventions ;
- Aux opérations d'investissement qui seront détaillées dans le présent document.

L'excédent de clôture cumulé, en investissement, est de 75 174,30 € tandis que le résultat de clôture cumulé, en fonctionnement, est de 139 790,65 €.

Le besoin d'investissement relatif aux restes à réaliser, pour 2025, est de 52 696.70 €. En 2024, il était de 10 675,61 €.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement reporté en 2025 sera de 87 093.95 €. Celui reporté en 2024 était de 91 034.04 €.

Le budget 2025 présenté s'équilibre :

en dépenses et recettes de fonctionnement à	353 382.16 €
en dépenses et recettes d'investissement à	701 205.61 €
Global	1 054 587.77 €

La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Cette section permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Pour mémoire (voté en 2024)	voté en 2025
347 181.04	353 382.16

Les recettes de fonctionnement

Affectation du résultat : L'excédent de fonctionnement de 87 093.95 € est reporté en 2025.

Les recettes de fonctionnement stagnent. Une différence de 3 940.09 € est constatée par rapport aux recettes constatées au 31 décembre 2024, qui étaient de 91 034.04 €.

On constate que la fiscalité locale des impôts et taxes stagnent. Les dotations de l'Etat sont en baisse, tandis que l'excédent de fonctionnement reporté est en légère diminution par rapport à 2024.

Pour la commune de Lacave, les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au produit attendu des impôts locaux, aux dotations de l'Etat, aux attributions de compensation de la Communauté de communes, au produit des immeubles, au remboursement de la TVA sur les travaux de bâtiments publics et de voirie.

Ces recettes de fonctionnement 2025 s'établissent comme suit :

Recettes par chapitre		Budget 2024 (voté)	Budget 2025 (voté)
70	Produit services, domaine, ventes diverses	2 076,00	1 900.00
73	Impôts et taxes	43 671.40	42 397.03
731	Fiscalité locale	150 979.00	159 215.00
74	Dotations, subventions et participations	46 824,32	48 620.18
75	Autres produits de gestion courante	12 340,00	14 151.00
76	Produits financiers		5.00
77	Produits exceptionnels		
Recettes réelles		256 147	266 288.21
042	Opérations d'ordre	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 034,04	87 093.95
Total général		347 181,04	353 382.16

Fiscalité locale

Cette année, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Depuis 2023, les taux sont inchangés. Les taux des impôts locaux votés sont les suivants :

	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,58 %
Taxe foncière sur le bâti	40,51 %
Taxe foncière sur le non bâti	136,06 %

Attribution de compensation & dotations de la communauté de communes

Cette compensation est identique depuis 2017, suite à la création du nouveau CAUVALDOR.

2025

29 397 €

Dotations de l'Etat

- L'Etat verse aux communes, des allocations qui compensent en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, sur la taxe du foncier bâti et du non bâti. Cette année, la somme attendue est de 2 226 €.

- les dotations attendues de l'Etat sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation globale de fonctionnement	29 409	27 962	26 531	24 117	23 666	23 590	20 844
Dotation de solidarité rurale	11 346	11 367	11 444	11 452	13 286	14 753	16 764
Dotation aux élus locaux	0	3 033	4 541	4 547	4 762	4 815	4 819

- pour cette année, le remboursement de la TVA, en fonctionnement, est de 3 967.18 €.

Il provient, entre autres, pour les bâtiments de la réfection des chéneaux du kiosque de la Mairie, et de la canalisation du pluvial sur la toiture de l'Eglise de Meyraguet.

Concernant les réseaux, il provient du remplacement de la lampe solaire de l'abribus de Meyraguet etc.

- FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : la somme n'est pas encore communiquée.

Au moment du vote, les montants détaillés ci-dessous ne sont pas connus.

Il s'agit de :

- la répartition par le conseil départemental du Lot du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux perçu dans les communes d'une population inférieure à 5000 habitants,
- la redevance du marché estival, qui est fonction du nombre d'inscription des artisans et des producteurs.

Autres produits de gestion courante

Ils sont principalement constitués par le produit des locations :

- de la salle polyvalente.
- des appartements.

Produits exceptionnels

Cette année, il est prévu, entre autres, d'encaisser un don de 150 € d'une entreprise de voirie.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, essentiellement, par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les indemnités de fonction.

Les dépenses de fonctionnement de la commune, d'un montant de 353 382.16 € se répartissent en opérations réelles et en opérations d'ordre, comme suit :

Dépenses par chapitre		2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	142 518,15	129 704,00	180 111.16
012	Charges de personnel et assimilés	96 000,00	101 800,00	101 700.00
65	Autres charges de gestion courante	57 128,52	47 296,00	48 290.00
66	Charges financières	1 700,00	1 967,43	9 000.00
67	Charges spécifiques			500.00
022	Dépenses imprévues			
Dépenses réelles				
023	Virement à la section d'investissement	26 429,30	49 575,67	
042	Amortissements	19 500,70	16 737,94	13 781.00
Dépenses d'ordre		45 930,00	66 313,61	0
TOTAL		343 276,67	347 181,04	353 382.16

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont globalement stables par rapport à 2024.

A l'intérieur des dépenses de fonctionnement, la hausse des dépenses à caractère général s'explique par le choix de ventiler l'excédent de fonctionnement compte tenu, notamment, des travaux de voirie qui sont à réaliser (enlèvement d'arbres, élagage, mur de Belcastel, revêtement de voies communales à Canteloube et au Bougayrou) et d'entretien des bâtiments publics.

La hausse des charges financières, quant à elle, trouve son explication dans les emprunts et le crédit relais que la commune a conclus. En 2025, un emprunt et un crédit relais sont en effet enregistrés pour les travaux d'investissement 2025. Le paiement des intérêts constitue une dépense de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement de la commune

Chapitre 011 – charges à caractère général pour le fonctionnement de la structure et des services

Elles comprennent, entre autres :

- le paiement de l'eau, de l'électricité, du téléphone, du wifi municipal gratuit pour les habitants et les touristes, du chauffage, du carburant, des frais postaux, des primes d'assurance, des cotisations d'adhésion aux organismes publics, de la taxe foncière communale, de l'entretien du matériel roulant, des bâtiments, des maintenances diverses, des fournitures administratives, des réceptions, des abonnements juridiques, de la promotion du marché estival des producteurs, de l'entretien d'espaces publics et des chemins.
- le service Administration aux Droits des Sols qui gère pour les communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le tarif appliqué par la Communauté de communes, aux communes est le suivant :

Coût d'un certificat d'urbanisme de simple information (Cua)	24 €
Coût d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel (Cub)	37 €
Coût d'une déclaration préalable (DP)	75 €
Coût d'un permis de construire (PC)	107 €
Coût d'un permis d'aménager (PA)	133 €
Coût d'un permis de démolir (PD)	85 €
Autorisations de travaux du Code de la Construction et de l'Habitat liées à un PC ou une DP (AT)	

Chapitre 012 – charges du personnel

Il s'agit des dépenses liées au personnel ; rémunérations, cotisations patronales et ouvrières de la paie, de l'assurance des risques statutaires, de la médecine du travail, de la cotisation relative à l'action sociale.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Ce chapitre concerne, par exemple, les indemnités des élus et leurs cotisations, les subventions allouées aux associations ainsi que la participation aux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal, les arrondis des cotisations du prélèvement obligatoire des impôts sur les revenus.

Chapitre 66 – charges financières

Il s'explique, par le :

- Remboursement d'intérêts de trois emprunts annuels qui sont : achat d'un ensemble immobilier ; travaux d'investissement du budget 2017, travaux d'investissement 2025.
- Crédit relais 2025, qui sera débloqué en tout ou partie.

Chapitre 042 – opérations d'ordre - Amortissements

Le conseil municipal amorti sur 5 ans, les biens des opérations visées ci-dessous :

DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNEE
PARTICIPATION SOLDE DISSIMULATION RESEAUX MEYRAGUET TRANCHE 1	5 an(s)	21 011,50	2804182	4 202,00
DISSIMULATION DU RESEAU BT aux BERTOUX (ER)	5 an(s)	11 455,33	2804182	2 291,00
DISSIMULATION DES RESEAUX AUX BERTOUX BT	5 an(s)	23 819,99	2804182	4 763,00
POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES	1 an(s)	885,75	2804182	885,75
DISSIMULATION RESEAUX AUX BERTOUX : GENIE CIVIL ORANGE	1 an(s)	662,40	2804182	662,40
ECLAIRAGE PUBLIC BELCASTEL : installation d'un	5 an(s)	2 443,16	2804182	488,00
			2804182 Somme	13 292,15
CABLAGE ORANGE - dissimulation du réseau aérien de Meyraguet T1	5 an(s)	2 444,73	280422	488,00
			280422 Somme	488,00
			Grand Somme	13 780,15

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Pour la commune de Lacave, la section d'investissement s'établit à 701 205.61 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser s'expliquent de la façon suivante :

Les opérations d'investissement suivantes ont été réalisées en 2024 : l'adressage, l'étude de Cœur de village, la fin des factures des travaux de dissimulation de réseaux, les horloges astronomiques.

Ainsi, en 2025, il reste à réaliser l'achat de l'ensemble immobilier, les travaux de réhabilitation pour la Maison des saisonniers et l'Espace polyvalent administratif associatif, les lampes d'éclairages sur Meyraguet et le revêtement du chemin de Belcastel qui sera fait quand le mur sera rénové. Le tout permettra de percevoir les aides financières promises.

Ainsi, pour l'affectation du résultat 2024, le conseil municipal :

- reporte l'excédent cumulé d'investissement de 75 174.30 € au compte 001,
- affecte 52 696.70 € au compte 1068, en recettes, pour le besoin d'investissement.

Les recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- les recettes propres (subventions, dotations, taxe d'aménagement, fonds de compensation de la TVA...),
- l'amortissement des immobilisations,
- le remboursement de la TVA sur les opérations de l'année 2023, soit 2 390.53 €. Ce remboursement provient des travaux de voirie (réfection du mur aux Bertoux et accès et pluvial au cimetière de Lacave).

Les recettes se résument comme suit :

RECETTES	BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	Restes à réaliser fin 2023	Inscriptions nouvelles	Restes à réaliser fin 2024	Inscriptions nouvelles
dotations fonds divers & réserves		6 871,30		2 900.53
excédent de fonctionnement capitalisé		10 675,61		52 696.70
subventions d'investissement		16 924,00		186 653.93
emprunts		400,00		350 000.00
Produits de cessions d'immobilisations				
Recettes réelles d'investissement	23 924,00	34 870,91	383 082,00	592 251.16
virement de la section de fonctionnement		49 575,67		
opérations d'ordre de transfert entre les sections - amortissements		16 737,94		13 780.15
Opérations patrimoniales				20 000.00
Total recettes d'ordre d'investissement	23 924,00	66 313,61	383 082,00	13 780.15
		101 184,52		626 031.31
Excédent reporté		62 534,39		75 174.30
Total des recettes d'investissement cumulées		163 718,91		701 205.61

Comme précisé plus haut, la hausse des recettes d'investissement s'explique, entre autres, par :

- L'enregistrement d'un emprunt de 120 000 € et d'un crédit relais de 230 000 € (à débloquent en tout ou partie) pour les travaux de l'Espace polyvalent administratif associatif et de la Maison des saisonniers,
- Les subventions pour la réalisation des travaux cités ci-dessus. D'ores et déjà, la Mairie a acquis 184 242 € de subventions. Ces subventions ont été attribuées par l'Etat au titre de la DETR (52 136 €) et du Fonds Vert (19 403 €), par la Région au titre du tourisme durable et responsable (33 082 €), par le Conseil départemental au titre du Fast (40 367 €), et par Cauvaldor dans le cadre du Fonds de Concours (39 254.38 €),
- La prévision de crédit pour les travaux de l'Espace polyvalent administratif associatif et de la Maison des saisonniers, soit 20 000 € en opérations patrimoniales.

Les dépenses d'investissement

Elles se composent, notamment du remboursement des emprunts en capital, des projets d'investissement.

DEPENSES	BUDGET 2024		BUDGET 2025	
	Restes à réaliser fin 2023	Inscriptions nouvelles	Restes à réaliser fin 2024	Inscriptions nouvelles
Total des dépenses d'équipement		57 568,55		145 449,61
Emprunts et dettes assimilés		9 016,00		24 803,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				20 000,00
Dépenses réelles d'investissement	97 134,00	66 584,91	510 953.00	190 252,61
		163 718.91		701 205,61

Les principales orientations thématiques inscrites en section d'investissement sont :

- L'achat de l'ensemble immobilier au bourg. L'étude des sols étant réalisée, l'acte d'achat peut être signé ;
- La réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne « Ecole des Grands » et de « l'Ancienne Mairie », pour créer une Maison des saisonniers et un Espace polyvalent administratif et associatif. Les chantiers débutent ce mois-ci ;
- L'installation de l'éclairage public à Meyraguet. L'engagement est signé avec la Fédération des Energies du Lot ;
- Le chemin de Belcastel : le revêtement sera fait lorsque le mur menaçant de s'effondrer sera réparé ;
- Les prises de guirlandes festives ;
- L'étude pour l'Eglise de Meyraguet, en vue de travaux de préservation du patrimoine.